

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02016

Numéro SIREN : 794 166 165

Nom ou dénomination : VESTIA IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 10484

Liasse fiscale

certifié conforme à l'original
A Montpellier le 11/08/2022
 DGFIP N° 2050/SD 2022

①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : VESTIA IMMOBILIER 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise : 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE LE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER de l'exercice précédent 1 | 2 |
 Numéro SIRET *

7	9	4	1	6	6	1	6	5	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	21 875	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	10 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	40 300	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	24 300	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	13 335	
TOTAL (II)		BJ	BK	109 809	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 610
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 993 852
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 837 243
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	80 763	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	32 328	
	TOTAL (III)		CJ	10 947 796	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Pénalités de remboursement des obligations (V)	CM			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	11 057 605	
				26 755	
				11 030 850	

Renvois : (1) Dont droit au bail : 10 000 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGRIP N° 2051 SD 2022

Désignation de l'entreprise		VESTIA IMMOBILIER		Néant	<input type="checkbox"/> *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....150 000...)	DA		150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		797 175	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		49 863	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL		1 012 038
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		27 621	
	TOTAL (III)	DR		27 621	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT		6 953 549	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		145 017	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		1 850 779	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		400 402	
	Dettes fiscales et sociales	DY		614 322	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		95	
Autres dettes	EA		27 028		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		9 991 191	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		11 030 850	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1E			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EG		8 695 898		
		EH		395	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise		VESTIA IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations												
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ									D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	28 290								KE	KF	3 585	
CORPORELLES	Terrains			KG									KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9									KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI									KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			Dont Composants	M2									KP	KQ	KR
				Dont Composants	M3									KS	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels											KV	KW	KX		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KY	KZ	LA		
		Matériel de transport *										LB	LC	LD	18 967	
	Matériel de bureau et mobilier informatique										LE	LF	LG			
	Emballages récupérables et divers *										LH	LI	LJ			
	Immobilisations corporelles en cours										LK	LL	LM			
	Avances et acomptes										LN	LO	LP	18 967		
TOTAL III				21 333												
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G									8M	8T		
	Autres participations			8U	23 785								8V	8W	530	
	Autres titres immobilisés			IP									IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 600								IU	IV	11 735	
TOTAL IV				LQ	25 385								LR	LS	12 265	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	75 007								ØH	ØJ	34 817	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence										
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	1	2	3	4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN			CØ			DØ	D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO			LV			LW	IX	31 875					
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY	LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB	MC						
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME	MF						
	Inst. gales, agents et am. des constructions			IS			MG			MH	MI					
				IT			MJ			MK	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU			MM	9 979		MN	MO					
		Matériel de transport		IV			MP			MQ	MR					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS	30 320		MT	MU						
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW	MX						
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA	NB						
Avances et acomptes		NC			ND			NE	NF							
TOTAL III		IY			NG	40 300		NH	NI							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU	M7		ØW						
	Autres participations			IØ	15		ØX	ØY		ØZ	24 300					
	Autres titres immobilisés			I1			2B	2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E	2F		2G	13 335					
TOTAL IV		I3	15		NJ	37 635		NK	2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	15		ØK	109 809		ØL	ØM							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 0 3 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : VESTIA IMMOBILIER Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAOIE Experts-comptables Janvier 2022

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise VESTIA IMMOBILIER										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	9 361	PF	6 976	PG		PH	16 337		
TOTAL I		RK	9 361	RM	6 976	RN		RO	16 337		
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	589	QE	1 264	QF		QG	1 853		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 461	QM	6 104	QN		QO	8 565		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	3 050	QV	7 367	QW		QX	10 418		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	12 411	ØP	14 344	ØR		ØR	26 755		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY	RZ
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	SG	SH
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM							NO
TOTAL III	NL			NM							NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU	NY			NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		VESTIA IMMOBILIER				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	27 621	TW	27 621
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	27 621	UC	27 621
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ	27 621	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2022

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2022

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	Néant <input type="checkbox"/> *	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	13 335	UV	UW	13 335	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	1 993 852	1 993 852			
	Créance représentative de titres / Prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	9	9			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 274	1 274			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	72 210	72 210		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	7 764	7 764		
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	8 526 303	8 526 303			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	229 684	229 684			
	Charges constatées d'avance		VS	32 328	32 328			
	TOTAUX		VT	10 876 758	10 863 423	VV	13 335	
	RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	6 953 549	5 771 149	1 182 400			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	395	395			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	144 622	31 729	88 458	24 435	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	810 490	810 490				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	400 402	400 402				
Personnel et comptes rattachés		8C	56 538	56 538				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	187 810	187 810				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	358 954	358 954			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 020	11 020			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	95	95				
Groupe et associés (2)		VI	1 040 289	1 040 289				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 028	27 028				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	9 991 191	8 695 898	1 270 858	24 435		
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 612 400	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 559 490	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>VESTIA IMMOBILIER</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	60 447
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION IS FILIALE	8X	27 621	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-CSD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>VESTIA IMMOBILIER</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	767 871	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	29 304		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG		797 175				
	TOTAL I	ØF	797 175		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		797 175			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	113 341	XQ		113 341		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	150 646
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST		486 730		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	750 717
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	791
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z		10 204		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	10 994
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	283 878
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	109 900
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	778 943
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,15 %
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(364 115)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 0 2 3	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : VESTIA IMMOBILIER Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1 TITRES BD HEI	5				5
2 TITRES 16 DR	10				10
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
1 5						
2 10						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (14)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis (A), 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : VESTIA IMMOBILIER Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a noté 0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a noté 0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>VESTIA IMMOBILIER</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: VESTIA IMMOBILIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/04/2021 et clos le: 31/03/2022		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	15,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 072 962	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 072 962	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 782	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	4 784	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	361 657	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	305 277	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	666 942	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 410 804	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 410 804	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 072 962	Effectifs au sens de la CVAE * EY 15,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 0 2 1	GZ 3 1 / 0 3 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGEE Expert-comptables Janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31032022

N° SIRET 7 9 4 1 6 6 1 6 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VESTIA IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE LE TRIANGLE

CODE POSTAL 34265 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination JPB FINANCES
 N° SIREN (si société établie en France) 478818412 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Adresse : N° 26 Voie Allée Jules Milhau
 Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

SAGE Expertise-comptables, Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31032022

N° SIRET

7 9 4 1 6 6 1 6 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

VESTIA IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE LE TRIANGLE

CODE POSTAL

34265

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

42

Forme juridique	SCCV	Dénomination	16 Docteurs Bourguet	% de détention	65,00
N° SIREN (si société établie en France)	750124513				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Oceane Horizon	% de détention	50,00
N° SIREN (si société établie en France)	789893146				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Le Matisse	% de détention	65,00
N° SIREN (si société établie en France)	800894644				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Villa Georgia	% de détention	70,00
N° SIREN (si société établie en France)	801169830				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Le carré du roi	% de détention	82,22
N° SIREN (si société établie en France)	801093022				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Le Ruitor	% de détention	55,00
N° SIREN (si société établie en France)	795131317				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Cambre d'ase	% de détention	65,00
N° SIREN (si société établie en France)	809824980				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Saint Brice	% de détention	70,00
N° SIREN (si société établie en France)	810444893				
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



VESTIA IMMOBILIER

Forme juridique	SCCV	Dénomination	Vignes de l'écluse
N° SIREN (si société établie en France)	533541439	% de détention	75,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	M & Vestia 1
N° SIREN (si société établie en France)	848604427	% de détention	100,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue des Trente Six Ponts
	Code Postal 31400	Commune	Toulouse
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Le Clem
N° SIREN (si société établie en France)	828023689	% de détention	70,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	383 Aiguelongue
N° SIREN (si société établie en France)	828336693	% de détention	85,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Natura Lodge
N° SIREN (si société établie en France)	822380440	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SNC	Dénomination	Portes Des Cevennes
N° SIREN (si société établie en France)	453868382	% de détention	10,00
Adresse :	N°	Voie	Centre des Affaires le Gua, Rue de l'Industrie
	Code Postal 34880	Commune	Laverune
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Route Avignon Cabannes
N° SIREN (si société établie en France)	848986188	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Club Affaire 113
N° SIREN (si société établie en France)	480711043	% de détention	50,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	13 Cours Gambetta
N° SIREN (si société établie en France)	841118649	% de détention	40,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France

SADE Expertise-comptables, Janvier 2022

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Extension

VESTIA IMMOBILIER

Forme juridique	SCCV	Dénomination	Jacques Halevy
N° SIREN (si société établie en France)	848831061	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Rue Des Balances Vendarques
N° SIREN (si société établie en France)	841119555	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Synbios Réalisation
N° SIREN (si société établie en France)	844125138	% de détention	51,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Victoria Huesca
N° SIREN (si société établie en France)	878893080	% de détention	60,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Le Clem 2
N° SIREN (si société établie en France)	852451228	% de détention	95,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Boulevard Vieussens
N° SIREN (si société établie en France)	881425813	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	1406 Ravas
N° SIREN (si société établie en France)	881427801	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Berthelot
N° SIREN (si société établie en France)	490557485	% de détention	50,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	928 Docteur Parassy
N° SIREN (si société établie en France)	895105773	% de détention	70,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France

SAIE Experts-comptables Janvier 2022

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



VESTIA IMMOBILIER

Forme juridique	SCCV	Dénomination	Fourcade Marmande
N° SIREN (si société établie en France)	895071264	% de détention	90,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SNC	Dénomination	Le Boulou
N° SIREN (si société établie en France)	898376934	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Les greses montferrier
N° SIREN (si société établie en France)	895071587	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Route de nîmes ales
N° SIREN (si société établie en France)	895125839	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SNC	Dénomination	Route impériale port vendres
N° SIREN (si société établie en France)	898007356	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SNC	Dénomination	174 Moulin Alleins
N° SIREN (si société établie en France)	898377049	% de détention	75,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Cahors Bastie
N° SIREN (si société établie en France)	903846459	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Craponne
N° SIREN (si société établie en France)	883591869	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Salaison
N° SIREN (si société établie en France)	888842002	% de détention	65,00
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier
		Pays	France

SAGE Expertise-comptables, janvier 2022

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)




Extension

VESTIA IMMOBILIER

Forme juridique	SCCV	Dénomination	Chemin du Ploutas		
N° SIREN (si société établie en France)	889807855	% de détention	65,00		
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Bd Hemingway Beziers		
N° SIREN (si société établie en France)	891657124	% de détention	70,00		
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	SENAS LES SAURINS		
N° SIREN (si société établie en France)	903503043	% de détention	65,00		
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Saumur jean de la brete		
N° SIREN (si société établie en France)	903534642	% de détention	65,00		
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Ganges la muraille		
N° SIREN (si société établie en France)	903502912	% de détention	65,00		
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Redoun Lespignan		
N° SIREN (si société établie en France)	902377696	% de détention	65,00		
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique	SCCV	Dénomination	Val de reuil les falaises		
N° SIREN (si société établie en France)	902343243	% de détention	65,00		
Adresse :	N° 26	Voie	Allée Jules Milhau		
	Code Postal 34000	Commune	Montpellier	Pays	France
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SAGE Expertises-comptables Janvier 2022

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		N° 2065-SD 2022 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <small>Tembre à date du service</small>	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022
Régime simplifié d'imposition Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		<input checked="" type="checkbox"/>	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société: VESTIA IMMOBILIER 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE LE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER		Adresse du siège social:	
SIRET	7 9 4 1 6 6 1 6 5 0 0 0 1 7	Mél:	v.morin@vestiapromotions.com
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		0 1 0 4 2 0 1 4	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SARL JPB FINANCES 26 ALLEE JULES MILHAU 34000 MONTPELLIER			
SIRET	4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 0 2 3		
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Ingénierie, études techniques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	364 115
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septiescises	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
		Si oui, indication du logiciel utilisé	
		SAGE	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
APHORIA EXPERTISE 1475 avenue albert einstein 34000 MONTPELLIER			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 11072022 Lieu: MONTPELLIER	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président JEAN-PATRICK BROUILLAR	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :			

SAGE Experts-comptables janvier 2022



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2022)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise VESTIA IMMOBILIER

du 01/04/2021

Adresse 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE LE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER

au 31/03/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	QUESSADA SANDRINE, DIRECTRICE PROGRAMME				252 RUE D'EPIDAURE 34000 MONTPELLIER			
2	VAN WYNSBERGHE JEAN, RESPONSABLE DEVELOPPEMENT				173 AVENUE JEAN MOULIN 13980 ALLEINS			
3	DUTRUY CATHERINE, RESPONSABLE DEVELOPPEMENT				1 RUE EUGENE VARLIN 34000 MONTPELLIER			
4	BOUTET ISABELLE, DIRECTRICE COMMERCIALE				60 PLACE RUDOLF BRAZDA 34000 MONTPELLIER			
5	RETIERE DAVID, RESPONSABLE DE PROGRAMME				18 PLAN DE NEW YORK 34970 LAITES			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	71 207			71 207				71 207
2	65 311			65 311				65 311
3	63 614			63 614				63 614
4	60 989			60 989				60 989
5	57 418			57 418				57 418
6								
7								
8								
9								
10								
**	318 538			318 538				318 538

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 585
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		14 000
Total		15 585

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022... (total col.9 + total col.10) 10	334 123	- de l'exercice . 2022.. 10	(364 115)
- de l'exercice précédent 10	244 645	- de l'exercice précédent 10	44 522
Nom et qualité du signataire <u>JEAN-PATRICK BROUILLARD</u> <u>Président</u>		À <u>MONTPELLIER</u> , le <u>11/07/2022</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

SAGE Expertise-comptable Janvier 2022

BORDEREAU DE REMISES DE VIREMENTS

Type de Remise :	Virement SEPA	Nb d'Opérations :	1
Société :	VESTIA IMMOBILIER	Montant Total :	47,80 €
Compte :	VESTIA IMMO CELR FR76 1348 5008 0008 0100 0102 984	Comptabilisation:	Unitaire
Référence Remise :	SCP GUIRAUDOU-SOUBRILLARD MICHAUDET		
Date d'exécution :	11/04/2024		

Nom du bénéficiaire	Compte du bénéficiaire	BIC	Référence - Libellé	Montant
SCP GUIRAUDOU-SOUB	FR76 1660 7004 3629 0047 9643 052	CCBPFRPPPPG	2024-0411-VIR VESTIA IMMOBILIER - SCP GUIRAUDOU DOSSIER 2013B02116	47,80 €

VESTIA IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 euros
Siège social : Immeuble Le Triangle
26, allée jules MILHAU
34265 Montpellier Cedex 2
RCS MONTPELLIER 794 166 165

Centre de confiance
A. Brothier
le 11/09/2022

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

30 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente septembre,
A 09 heures.

L'actionnaire unique de la société VESTIA IMMOBILIER, SAS au capital de 150.000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 26, allée Jules Milhau – Immeuble Le Triangle – 34265 Montpellier Cedex 2, s'est réuni audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Président.

Sont présents :

- SARL JPB FINANCES, propriétaire de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total 1 actionnaire présent, totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2022;
- le rapport de la présidence ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dix jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

h

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 49 863 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 49 863 €

Report à nouveau avant affectation des résultats : 797 175 €

Affectation du résultat : 49 863 €

Report à nouveau après affectation des résultats : 847 038 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte que le montant des dividendes qui ont été mis en distribution depuis la constitution de la société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2015 :
Pas de dividende versé

Exercice clos le 31 mars 2016 :
17.851,03 euros, soit 178,51 euros par titre

Exercice clos le 31 mars 2017 :
76.352,45 euros, soit 763,52 euros par titre

Exercice clos le 31 mars 2018 :
49.229,61 euros, soit 492,30 euros par titre

Exercice clos le 31 mars 2019 :
105.000,00 euros, soit 1.050,00 euros par titre

Exercice clos le 31 mars 2020 : 0,00 euro

Exercice clos le 31 mars 2021 : 0,00 euro

Exercice clos le 31 mars 2022 : 0,00 euro

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les mandats de la Société BMA AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société BMA EXPERTS, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

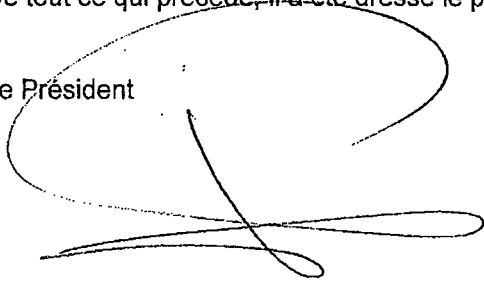
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence.

Le Président



SAS VESTIA IMMOBILIER
Im. Le Triangle - 2
34265 MONTPI
Tél. 04 67
SIRET 794 166 165 000
s Milhau
box 2
PE 7112B